

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS

1. CHAMP D'APPLICATION

Sauf convention expresse contraire, les obligations contractuelles des parties sont régies par les présentes conditions générales. Ces dernières sont donc applicables à toutes les ventes effectuées par FD-FLORENCE DESQUAIRES..

Ainsi, tout bon de commande accepté par le client implique son adhésion, sans réserve, à l'ensemble des présentes conditions générales, sans possibilité d'y opposer d'éventuelles conditions générales d'achat.

2. CONCLUSION DU CONTRAT

Le présent contrat est réputé conclu à la date de réception, par nous-mêmes, et dans la limite de 7 jours après émission de l'offre, de ce dernier avec la mention « Lu et approuvé » ainsi que la signature, apposées de manière manuscrite par le client. Cette réception doit s'accompagner, le cas échéant, de l'acompte prévu au contrat.

3. PAIEMENT

Les prix s'entendent en Euros et sont fermes pour une durée de 3 mois à compter de la date d'émission du devis.

Le paiement peut être effectué en espèce (dans les limites prescrites par la loi), par virement bancaire, ou par chèque français.

Le paiement est effectué par le client à la réception de la facture sauf convention expresse. Des remises, ristournes ou rabais pourront être consentis et figureront alors dans leur taux et leur montant au devis remis au client.

Tout retard ou défaut total ou partiel de paiement du prix, en principal et accessoire, donne lieu à versement par LE CLIENT d'une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur à la date de la commande ou de la conclusion du contrat. Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. A cette pénalité viennent s'ajouter le versement forfaitaire de 40€ au titre des frais de recouvrement.

Toute opposition à un chèque remis en paiement, sauf cas de perte, vol, faillite du porteur, est considérée comme émission de chèque sans provision.

LE CLIENT devra supporter tous les frais dus à une opposition fautive quel que soit le moyen de paiement utilisé. À ce titre, l'opposition devra être immédiatement levée afin que la créance puisse être représentée et payée.

Cette clause devra être portée à la connaissance du banquier ou des comptes chèques postaux par LE CLIENT.

4. TRANSFERT DE PROPRIETE

Quel que soit le mode de règlement choisi, le transfert de propriété au CLIENT ne s'opère qu'après paiement complet des articles commandés, soit du prix du principal et des accessoires au contrat. Toutefois, les risques pesant sur ces articles sont transférés au CLIENT dès leur réception par ce dernier.

5. TRANSPORT ET LIVRAISON

FD-FLORENCE DESQUAIRES livre les objets commandés par le transport de son choix, aux frais du client. La livraison fait l'objet d'une vérification à la livraison et d'un reçu. Toute réserve doit être notifiée audit reçu et être transmise au Prestataire dans les 6h sous peine de ne pouvoir être prises en compte, et à condition que la livraison intervienne 12h au moins avant le service des produits.

Elle assure les règles relatives aux transports et à la conservation des produits. Une fois livrée la commande demeure sous la responsabilité du client qui devra assurer à son tour ces règles et conditions, conformément aux consignes et préconisations du Prestataire.

6. GARANTIE

Les vices cachés sont garantis dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil.

Les défauts de conformité sont eux garantis pour une durée de six mois.

Sont exclus de cette garantie :

- Les dommages provenant d'un fait intentionnel du CLIENT;
- Les dommages dus au non-respect par le CLIENT des conditions de stockages ou d'utilisation ;

- Les dommages ou altérations dus à la force majeure ;
- Les dommages résultant d'une intervention non autorisée sur le bien.

7. NATURE DES OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

La réalisation des prestations prévues au présent devis s'inscrit, de convention expresse, dans le cadre d'une obligation de moyen.

Le prestataire s'engage à faire les adaptations nécessaires sur les menus suite aux éléments communiqués par le CLIENT quant à d'éventuelles allergies ou spécificités alimentaires. En aucun cas cette disposition ne saurait laisser entendre que le prestataire serait tenu de s'adapter à un régime médical strict ou à une modification substantielle des menus et aliments.

En tout état de cause il est fait mention à nos CLIENTS la possible présence d'agents allergènes dans nos menus et nos conceptions. Incombe au CLIENT l'obligation de signaler toute allergie ou information médicale pouvant s'avérer inappropriée avec la consommation de nos menus. En cas de défaut d'information, quel qu'en soit le motif, nous ne pourrions être tenus pour responsable.

8. FOURNITURE DU MATERIEL

Pour les opérations traiteurs, les denrées alimentaires sont achetées et transportées par FD-FLORENCE DESQUAIRES.

FD-FLORENCE DESQUAIRES vérifie si les conditions matérielles sont réunies pour l'exécution de ses prestations et utilise le matériel existant chez les clients. Elle peut également fournir le matériel, facturation supplémentaire pour nappage, vaisselle et personnel de service. Si des conditions spécifiques l'obligent à louer du matériel (ex : four, voiture frigo...), le surcoût sera facturé au client.

9. RESTITUTION DU MATERIEL

En cas de prêt de vaisselle et/ou de matériel, ce dernier devra être restitué par le CLIENT le lendemain de l'événement ou de la date prévue. Il devra être restitué dans des conditions de prise en charge saine, et donc débarrassée de tout débris ou reste alimentaire.

En cas de perte, dommage ou casse du matériel prêté, celui-ci se verra facturé au client selon les tarifs communiqués lors de la conclusion du contrat, et ne sera en aucun cas remplacé à l'initiative du CLIENT.

10. CONSERVATION DES ALIMENTS ET DENREES PERISSABLES

La conservation des aliments, plats, denrées alimentaires doit se faire au frais, dans des réfrigérateurs ou des chambres froides, aptes à assurer une telle conservation.

Tout produit ou plat réchauffé ne doit pas être à nouveau réfrigéré. En aucun cas les plats et aliments ne pourront faire l'objet de congélation ou être soumis à des températures trop basses, au-delà du seuil de conservation normal.

Les aliments, plats et denrées alimentaires fournis doivent être consommés dans les 24 heures suivant la livraison et n'ont pas vocation à être conservés au-delà.

11. ANNULATION OU MODIFICATION D'UNE INTERVENTION

Toute modification ou annulation de la commande devra faire l'objet de l'accord exprès du Prestataire, et se fera donc par écrit.

En cas de modification, les délais et tarifs d'intervention prévus sur le devis pourront faire l'objet d'une réévaluation.

En cas d'annulation, tout acompte versé restera acquis au Prestataire. Toute annulation ayant lieu moins de 5 jours avant l'exécution de la prestation se verra facturée au tarif conclu dans le contrat.

12. RESPONSABILITE

FD-FLORENCE DESQUAIRES ne saurait être tenu pour responsable d'un retard ou d'un défaut d'exécution de la commande ou du contrat conclu résultant de la survenance d'un cas de force majeure, d'inondation, d'incendie, de perturbation ou de grève totale ou partielle (notamment des services de livraison et de transport), du fait d'un tiers, du fait de l'administration ou du fait du client.

De plus, LE CLIENT déclare :

- Se conformer aux règles d'hygiène et sécurité suivantes :
- Tout produit non consommé dans le délai prévu devra être détruit. En cas de non-respect de cette directive, la responsabilité de FD-FLORENCE

DESQUAIRES ne pourra être recherchée en aucune façon et le client en supportera les conséquences, y compris en cas d'intoxication alimentaire ou de sanction, par les administrations compétentes.

Tous produits présentés sont dits "en date limite de consommation" et ne peuvent être remis au client que contre une décharge signée par ses soins, dégageant la responsabilité de FD-FLORENCE DESQUAIRES en cas d'intoxication alimentaire.

- Ne pas connaître d'allergies alimentaires le concernant ou concernant ses invités. En cas contraire, il en informera, par écrit, FD-FLORENCE DESQUAIRES En cas de non-respect de cette directive, la responsabilité de FD-FLORENCE DESQUAIRES ne pourra être recherchée en aucune façon et le client en supportera les conséquences.

13. LOI APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPETENTES

Les présentes sont soumises au droit français. Tous les litiges relatifs à la relation contractuelle existant entre LE CLIENT et FD-FLORENCE DESQUAIRES sont de la compétence exclusive des juridictions françaises. D'un commun accord, LE CLIENT et FD-FLORENCE DESQUAIRES attribuent juridiction exclusive aux tribunaux de METZ pour toutes les contestations relatives aux ventes et/ou prestations réalisées par FD-FLORENCE DESQUAIRES et à l'application ou à l'interprétation des présentes.

14. CONFIDENTIALITE ET UTILISATION DES COORDONNEES DES ACHETEURS

Tout document remis par nous-mêmes au CLIENT demeure notre pleine et entière propriété, et ne saurait donc, en aucun cas, faire l'objet de publication, divulgation ou transmission à un tiers.

Les informations collectées par FD-FLORENCE DESQUAIRES sont utilisées afin de gérer les commandes et de proposer de nouveaux achats par courrier ou par message électronique (courriel). Elles ne seront pas diffusées, échangées ou vendues.

Conformément à la loi informatique et libertés en date du 6 janvier 1978, LE CLIENT dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant ses données personnelles. Ce droit peut être exercé par LE CLIENT en contactant FD-FLORENCE DESQUAIRES par courrier à l'adresse suivante :
2 rue de Maizery 57530 Sully sur Nied.